

Note d'information 23-02 — Novembre 2023

Synthèse de la revue de littérature Ségrégation sociale en milieu scolaire : appréhender ses causes et déterminer ses effets

Conseil d'évaluation
de l'École

Directeur de la publication :
Daniel Auverlot – président
du CEE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) a mis en place en 2022 un Comité technique d'évaluation (CTE) sur le thème de l'égalité et de l'équité scolaires, présidé par Jean-Richard Cytermann, ancien chef de service de l'IGAENR.

Compte tenu des enjeux liés à la mixité à l'école, le CTE a souhaité qu'une revue de littérature sur ce thème soit réalisée. Il a confié ce travail à trois chercheurs : Pauline Charoussat, Marion Monnet et Youssef Souidi. L'objectif était d'actualiser les précédents états de l'art et de passer en revue les résultats de la recherche en éducation consacrés aux effets de la mixité sociale, en France et à l'étranger, tant sur les résultats des élèves (issus de milieux favorisé ou défavorisé, scolairement fragiles ou non) que sur l'acquisition des compétences socio-comportementales.

La revue de littérature, synthétisée ci-après et consultable sur le site du CEE, met en évidence des résultats pour certains consensuels d'un point de vue scientifique (par exemple sur la prévalence des stéréotypes sociaux, sur la diversité des réseaux d'amitié et sur le fait que le niveau scolaire des « pairs » constitue un déterminant de la performance scolaire à court terme des élèves – ce facteur étant certes secondaire comparativement à d'autres facteurs institutionnels comme le taux d'encadrement). Pour d'autres résultats de la littérature, le consensus est plus modéré, voire faible parfois, notamment lorsque les études correspondantes sont peu nombreuses. C'est le cas des effets de la mixité sociale sur les trajectoires professionnelles à l'âge adulte ainsi que sur les trajectoires scolaires de long terme.

En France, les données recueillies sont de plus en plus riches et permettraient d'approfondir le sujet. C'est précisément l'un des rôles du CTE que d'identifier des axes de recherche à mener afin d'enrichir la connaissance globale des effets de la mixité à l'école et d'envisager ensuite des pistes d'action dont la pertinence est appuyée par la recherche.

Les résultats de la revue de littérature seront discutés par les membres du CEE, qui pourra, conformément à ses missions, émettre des recommandations sur l'opportunité de mener des recherches complémentaires dont les conclusions viseront à favoriser l'égalité et l'équité dans l'ensemble du système éducatif.

Les politiques de mixité sociale en milieu scolaire affectent l'environnement scolaire des élèves de façon à la fois directe et indirecte. Elles modifient en premier lieu la composition du groupe de pairs auquel ils sont exposés au cours de leur scolarité, et donc la nature et la qualité des interactions qu'ils entretiennent avec leurs camarades de classe, ainsi que le rythme d'enseignement et le niveau des attentes pédagogiques qui prévalent dans la salle de classe. Plus indirectement, ces politiques peuvent aussi agir de façon structurelle sur le fonctionnement du système éducatif, dans la mesure où la composition sociale et scolaire d'un établissement détermine fortement sa capacité à attirer des enseignants expérimentés et à les retenir en son sein.

Ces différentes dimensions sont susceptibles d'influencer à la fois les apprentissages des élèves et leur épanouissement, ce qui explique les controverses et inquiétudes suscitées par les politiques de mixité sociale. Si les effets engendrés par la diversité sociale et scolaire d'un établissement ou d'une classe ont pu être quantifiés dans la littérature économique pour un vaste ensemble de dimensions (progression scolaire, poursuite d'études, développement des compétences socio-émotionnelles, etc.), le débat public s'est jusqu'à présent peu saisi des résultats de ces recherches. L'objectif de cette revue de littérature est de mettre à disposition des décideurs publics et de la communauté éducative les connaissances scientifiques dont on dispose aujourd'hui sur la mixité sociale en milieu scolaire.



Mixité et ségrégation en milieu scolaire : les définir, les mesurer

La notion de ségrégation scolaire désigne l'inégale répartition des élèves entre établissements scolaires en fonction de leurs caractéristiques individuelles¹. Elle peut être envisagée sous le prisme de l'origine sociale des élèves (on parle alors de ségrégation sociale), de leur niveau scolaire (ségrégation académique), ou encore de leur origine ethnique ou migratoire (ségrégation ethnique). Ces dimensions étant corrélées entre elles, les différentes formes de ségrégation coexistent en pratique très largement.

S'il est relativement aisé de définir la ségrégation scolaire au plan conceptuel, sa mesure est plus délicate, car elle nécessite d'arbitrer entre différents choix méthodologiques. Se pose d'abord la question des groupes entre lesquels la ségrégation se produit : par exemple, à partir de quel niveau de revenu considère-t-on que l'origine sociale d'un élève est favorisée ? Ensuite, il est nécessaire de s'accorder sur le niveau géographique pertinent pour étudier la ségrégation : souhaite-t-on mesurer les écarts de composition entre établissements sur le territoire national, ou plutôt estimer le degré auquel les établissements se distinguent à une échelle plus locale ? Enfin, une multitude d'approches peuvent être utilisées pour résumer le niveau observé de ségrégation en une seule statistique, à l'aide d'un indice synthétique². Or les indices disponibles dans la littérature se distinguent à la fois par leurs propriétés (certains ne sont par exemple pas appropriés pour effectuer des comparaisons entre territoires) et leur interprétabilité, la statistique obtenue pouvant parfois paraître abstraite à la communauté éducative et donc avoir une portée limitée.

¹ Son envers, la mixité scolaire, désigne une situation dans laquelle les établissements situés sur un territoire donné scolarisent des élèves aux caractéristiques similaires.

² Afin de donner des outils plus aisément appropriables, des méthodes ont été développées au-delà des indices synthétiques classiques pour repérer les établissements contribuant particulièrement à la ségrégation scolaire.

Quelles sont les causes de la ségrégation scolaire ?

La ségrégation scolaire reflète pour partie la ségrégation résidentielle, c'est-à-dire la propension qu'ont les individus à choisir pour lieu d'habitation des zones concentrant des foyers aux caractéristiques socio-démographiques proches des leurs. Pourtant, cette composante n'est pas l'unique cause de l'inégale répartition des élèves entre les établissements scolaires : les préférences des familles, mais aussi le fonctionnement du système éducatif – notamment l'existence de paliers d'orientation et les politiques d'affectation des élèves aux établissements – agissent également sur les niveaux de ségrégation scolaire, à situation résidentielle donnée³.

Les paliers d'orientation, un vecteur de ségrégation scolaire

Dans l'enseignement secondaire, il est courant de spécialiser les élèves en les orientant à partir d'un certain stade de la scolarité dans des voies plus ou moins généralistes, qui sont le plus souvent dispensées dans des établissements distincts. En France comme dans d'autres pays européens, l'orientation des élèves est très largement déterminée par leur niveau scolaire et contribue de ce fait mécaniquement à la ségrégation selon cette dimension, mais également, du fait de la corrélation entre origine sociale et niveau scolaire, à la ségrégation sociale. Par exemple, on estime qu'au sein de l'académie de Paris, les différences de recrutement entre lycées généraux et technologiques, d'une part, et lycées professionnels, d'autre part, expliquent environ un tiers de la ségrégation sociale et la moitié de la ségrégation selon le niveau des élèves.

Des politiques d'affectation qui influencent le niveau de ségrégation scolaire

Si les caractéristiques socio-démographiques du public accueilli par un établissement déterminent de manière importante les préférences familiales, en particulier celles des familles les plus favorisées socialement, l'expression de ces préférences – et donc leur contribution à la ségrégation – est toutefois contrainte, de manière plus ou moins forte, par les politiques d'affectation aux établissements scolaires. À la sacralisation de la liberté de choix des familles, on oppose généralement les systèmes reposant sur l'affectation par défaut d'un élève à un établissement de proximité, le plus souvent à travers l'élaboration d'une sectorisation scolaire.

En pratique, il existe plutôt un *continuum* de situations entre ces deux extrêmes.

Ainsi, dans les systèmes reposant sur la sectorisation, une certaine liberté de choix peut être accordée, notamment à travers l'attribution de dérogations qui permettent à une partie des élèves de fréquenter un autre établissement que celui auquel ils auraient dû être affectés *via* la sectorisation scolaire. De nombreuses questions se posent alors : selon quelles modalités les demandes de dérogations sont-elles acceptées ? Dans quelle mesure les familles les plus éloignées du système scolaire s'emparent-elles de cette possibilité ?

Par ailleurs, le libre choix des familles se heurte fréquemment aux contraintes de capacité des établissements, dès lors que certains reçoivent davantage de demandes d'inscriptions qu'ils n'ont de places disponibles. Dans cette situation, le départage des élèves peut être effectué par les établissements eux-mêmes ou à travers l'instauration de critères de priorité décidés par une autorité centrale.

Quel que soit le système d'affectation, la manière dont le critère géographique est pris en compte, notamment à travers le tracé des secteurs de recrutement des établissements, est de nature à affecter le niveau de ségrégation scolaire⁴.

³ Les préférences scolaires des familles et les politiques d'affectation sont également de nature à affecter les stratégies résidentielles et, par là même, renforcer ou atténuer le niveau de ségrégation résidentielle.

⁴ On notera par ailleurs que l'importance accordée au critère géographique peut accroître la ségrégation en favorisant le déploiement de stratégies résidentielles ou en incitant les parents à recourir à de fausses adresses.

L'existence d'établissements pouvant déroger aux règles générales d'affectation, un déterminant potentiel de la ségrégation

L'existence d'établissements non soumis aux règles générales d'affectation est susceptible d'influencer le niveau de ségrégation scolaire. Il peut s'agir soit d'établissements privés, soit d'établissements publics aux critères de recrutement dérogatoires.

À l'échelle internationale, on observe une grande variété dans le degré d'autonomie accordé aux établissements relevant du secteur privé, ainsi que dans leurs critères de recrutement et le montant de leurs frais de scolarité. Ce dernier facteur détermine très largement la propension qu'ont les familles à opter pour l'enseignement privé : en Belgique francophone, où l'enseignement dit libre est entièrement financé sur fonds publics, la moitié des élèves de l'enseignement primaire et secondaire y sont scolarisés alors qu'en Grande-Bretagne, où l'inscription dans un établissement privé est très onéreuse, sa fréquentation ne concerne que 8% des élèves. Le système d'enseignement privé français occupe une place originale au sein de ces différentes configurations. Proche du modèle belge par son financement (la quasi-totalité des établissements privés sont des établissements sous contrat avec l'État financés à hauteur de 75% par la puissance publique), il s'en distingue cependant en ce que les établissements privés disposent d'une entière liberté de recrutement de leurs élèves⁵.

Si le poids du secteur privé sous contrat est resté stable en France au cours des dernières décennies (environ 17% du nombre total d'élèves scolarisés), il a été montré, au niveau du collège, que la proportion d'élèves socialement favorisés parmi ses effectifs s'est fortement accrue et qu'il constitue dans certains territoires un déterminant important de la ségrégation scolaire⁶.

La répartition des élèves entre les classes, un facteur de ségrégation intra-établissement

Enfin, au sein même d'un établissement, il peut exister des déséquilibres de composition entre les différentes classes, la ségrégation au sein des établissements se substituant alors à la ségrégation entre établissements. Les rares études sur la question notent que la répartition des élèves entre les classes tend à renforcer la ségrégation sociale, mais surtout la ségrégation académique, en lien notamment avec la différenciation des parcours scolaires au sein d'une même cohorte, par exemple à travers le suivi de cours optionnels.

Comment favoriser la mixité en milieu scolaire ?

Agir sur les préférences des parents

Un premier levier pour agir sur la ségrégation consiste à modifier la perception qu'ont les familles des établissements scolaires. L'attractivité d'un établissement peut par exemple être améliorée par le biais de rencontres avec les parents d'élèves déjà scolarisés dans cet établissement, par l'introduction d'une offre scolaire plus attractive (offre de matières optionnelles, notamment), ou encore par le fait d'octroyer aux élèves issus d'établissements peu attractifs un avantage pour l'accès aux établissements les plus demandés dans la suite de leurs études : cela peut par exemple passer par la mise en place de bonifications accordées aux élèves issus de collèges défavorisés pour l'accès aux lycées qu'ils préfèrent ou la mise en place de partenariats entre des lycées et des établissements d'enseignement supérieur sélectifs, à l'image des conventions d'éducation prioritaire de Sciences Po.

⁵ En Belgique francophone, les établissements privés ne disposent que de très peu d'autonomie en matière de sélection des élèves.

⁶ Cette stabilité des effectifs résulte notamment de la loi Debré de 1959 qui plafonne le poids du secteur privé sous contrat dans l'enseignement scolaire.

Redéfinir la sectorisation

Dans le débat public français, c'est la modification de la sectorisation scolaire qui est le plus souvent avancée comme solution à la ségrégation scolaire. Elle peut se faire selon plusieurs modalités. Le tissu urbain dans lequel s'inscrivent les établissements est parfois suffisamment diversifié pour définir un bassin de recrutement plus mixte, sans que la distance domicile-établissement des élèves soit trop affectée, par exemple en adoptant une sectorisation discontinue (en « peau de léopard ») plutôt qu'une sectorisation par regroupement de rues adjacentes. À l'inverse, dans les territoires plus homogènes au plan social, typiquement les quartiers défavorisés les plus enclavés, une solution pour favoriser la mixité scolaire consiste à affecter des élèves à des établissements plus éloignés par la mise en place d'un réseau de transport dédié, à l'image du *busing* qui fut développé aux États-Unis dans les années 1950⁷. Enfin, lorsque des établissements proches géographiquement sont caractérisés par des compositions socialement différentes, des modalités originales de modification de secteurs scolaires peuvent être mises en place, comme la fusion d'établissements ou encore l'affectation des élèves entre ces établissements selon un principe de montée alternée.

Les politiques de sectorisation se confrontent toutefois aux réactions comportementales des familles en termes d'évitement scolaire ou de mobilité résidentielle. Ces réactions sont parfois de nature à annihiler les gains de mixité sociale espérés par la modification du bassin de recrutement, en particulier lorsqu'il s'agit de territoires caractérisés par une forte présence d'établissements aux critères de recrutement dérogatoires, notamment privés.

Redéfinir les critères d'affectation

Enfin, plutôt que d'agir sur la sectorisation, d'autres mesures consistent à réduire le poids du critère géographique dans l'affectation aux établissements scolaires. Cela peut passer par la mise en place de dérogations à ce critère, à l'image de la politique d'assouplissement de la carte scolaire qui fut adoptée en France à la rentrée 2007. Cette politique s'est traduite par une accentuation de l'évitement des établissements les plus défavorisés socialement, sans que son effet sur la ségrégation sociale fasse consensus. Une autre approche consiste à mettre en place des procédures de choix scolaire régulé, qui peuvent par exemple moduler les critères de priorité dans l'affectation aux établissements pour viser un objectif de mixité sociale.

En pratique, la mise en œuvre du choix scolaire régulé soulève toutefois de nombreux défis. Il est d'abord nécessaire de définir les critères de priorité qui permettent de départager les élèves lorsque la demande pour un établissement excède la capacité d'accueil de ce dernier : ils peuvent reposer sur des critères géographiques, de réussite scolaire ou encore de mixité sociale. Ces critères doivent ensuite être hiérarchisés. Enfin, il faut sélectionner l'algorithme qui permet d'affecter les élèves sur la base de ces priorités et des vœux des familles. À ce titre, l'évolution des modalités d'affectation des élèves de troisième aux lycées généraux et technologiques de l'académie de Paris au cours des deux dernières décennies illustre à la fois les défis soulevés par l'instauration d'un choix régulé étendu à de nombreux établissements scolaires et sa capacité à agir sur les différents types de ségrégation scolaire. Elle souligne également les limites de ce type de procédure, lorsqu'une partie des établissements n'y est pas intégrée, ceux-ci conservant leur autonomie de recrutement⁸.

7 À moyen terme, afin d'éviter que le vivier de recrutement d'un établissement soit socialement homogène, il semble important d'accompagner les projets de création de nouveaux établissements d'une réflexion sur la diversité sociale de leur site d'implantation.

8 De manière plus générale, les diverses expériences de mixité sociale en milieu scolaire en France ont fait l'objet de rencontres nationales organisées à Toulouse, en février 2022, par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et le département de Haute-Garonne. Les actes issus de ces rencontres sont disponibles en ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/ife/actualites/fichiers/actes-toulouse>.

Les effets de la mixité à l'école

Le niveau de ségrégation au sein du système scolaire est susceptible d'influencer les trajectoires scolaires et le développement socio-émotionnel des élèves de façon directe mais aussi indirecte. En effet, la composition sociale et scolaire du groupe de pairs détermine en partie la nature des interactions entre élèves, le développement des réseaux d'amitiés et le climat scolaire prévalant dans la salle de classe. La vaste littérature sur les effets de pairs permet d'appréhender la manière dont les caractéristiques des pairs – leur origine sociale ou leur niveau scolaire, par exemple – influencent les trajectoires scolaires puis professionnelles et, plus largement, le développement socio-émotionnel des élèves.

Les effets de la mixité sociale ne se limitent cependant pas à la modification du groupe de pairs. Le degré de ségrégation sociale d'un système scolaire affecte plus largement son fonctionnement, notamment parce que la composition sociale et scolaire des établissements détermine leur capacité à attirer des enseignants qualifiés et expérimentés, et à les retenir en leur sein. Ces effets plus indirects sont susceptibles d'affecter les trajectoires scolaires des élèves et leur bien-être à l'école, mais ils sont moins documentés dans la littérature : nous les discutons donc plus brièvement.

Mixité sociale à l'école : quels effets sur les trajectoires scolaires ?

La littérature empirique démontre que les effets de court terme du groupe de pairs sur les performances scolaires d'un élève, mesurées par la réussite aux tests standardisés, sont d'ampleur modérée, mais que ses effets de plus long terme sur l'obtention du diplôme du secondaire et l'accès à l'enseignement supérieur peuvent être importants, notamment pour les élèves issus de milieux sociaux défavorisés et dans des contextes de forte ségrégation scolaire. Pour réconcilier les résultats observés à court et long termes, il faut tenir compte du fait que les trajectoires scolaires d'un élève ne dépendent pas seulement de son niveau scolaire, mais également de ses aspirations éducatives que les pairs sont susceptibles de modifier par des effets

de mimétisme et de transmission d'informations sur le système éducatif.

Réussite aux tests standardisés. Dans la littérature en économie, la performance scolaire des élèves est traditionnellement mesurée à partir de leurs résultats à un test ou à un examen. Pour rendre cette mesure comparable entre études, il est d'usage de standardiser la note « brute » en la normalisant par l'écart-type de la distribution des notes obtenues au test. La mesure de performance devient alors relative : elle permet de situer un élève donné par rapport aux autres élèves ayant passé le même test. Pour mesurer l'impact d'une politique éducative, on exprime alors son effet en écart-type de la distribution des notes obtenues.

Les estimations basées sur des modèles linéaires en moyenne comme sur des modèles plus flexibles (voir encadré ci-après) révèlent des effets modérés du groupe de pairs sur la réussite aux tests standardisés à court terme, qui transitent essentiellement par le niveau scolaire des pairs : à niveau scolaire donné, les autres dimensions d'ordre socio-démographique, comme l'origine ethnique, le niveau de revenus des parents ou encore le pays d'origine des pairs ne jouent qu'un rôle généralement secondaire. Une modification d'un écart-type de la composition scolaire du groupe de pairs engendre ainsi des effets s'échelonnant entre 0% et 10% d'un écart-type sur la progression individuelle, ce qui est nettement inférieur, par exemple, aux effets associés à la taille des classes (dans la littérature, les effets du dédoublement de la taille des classes sont généralement compris entre 20% et 30% d'un écart-type), ou encore à la capacité des enseignants à faire progresser leurs élèves.

Ces effets sont d'ampleur variable en fonction du profil scolaire et, dans une moindre mesure, des caractéristiques socio-économiques des élèves considérés. Les élèves dont le niveau initial est le plus faible sont ceux qui bénéficient le plus de la présence d'élèves de bon niveau dans leur classe, en particulier dans l'enseignement primaire, mais également dans l'enseignement secondaire. Les effets sont plus ambigus pour les élèves de bon niveau scolaire, pour lesquels certaines études concluent à des effets positifs liés à l'exposition à des pairs de bon niveau scolaire, quand d'autres parviennent aux conclusions inverses. En particulier, la littérature suggère qu'être scolarisé dans un établissement plus sélectif du point de vue du niveau des élèves n'améliore pas la réussite aux tests standardisés pour les élèves tangents, c'est-à-dire ceux qui se situent à la limite du seuil d'admission dans ces établissements.

MESURER LES EFFETS DE LA COMPOSITION DU GROUPE DE PAIRS À L'ÉCOLE : UN DÉFI MÉTHODOLOGIQUE

Isoler les effets directement attribuables au groupe de pairs

Pour comprendre la manière dont le groupe de pairs affecte les trajectoires scolaire et personnelle d'un élève, il faudrait pouvoir comparer le devenir observé de cet élève avec celui qui serait advenu si ses camarades de classe avaient eu un profil social et scolaire différent. Cette situation contrefactuelle étant par définition inobservable, tout l'enjeu de l'estimation des effets de pairs consiste à la reconstruire artificiellement : il s'agit de trouver des situations dans lesquelles des élèves relativement comparables sont exposés à des pairs différents pour une raison aléatoire, c'est-à-dire une raison qui ne dépend ni de leurs caractéristiques, ni de leurs choix.

De nombreuses méthodes statistiques permettent de reconstituer ce contrefactuel, les plus convaincantes étant celles reposant sur une affectation par tirage au sort des élèves à des établissements, à des classes ou à des groupes de travail de compositions sociale ou scolaire différentes. Le rapport propose une discussion approfondie des défis méthodologiques que soulève l'estimation des effets de pairs.

Composition du groupe de pairs : comment la caractériser ?

Pour mesurer les effets de pairs, les travaux en économie ont largement recours au modèle dit « linéaire en moyenne », qui repose sur l'hypothèse que seule la composition moyenne des pairs affecte la progression des élèves, indépendamment de la structure exacte du groupe de pairs. La littérature démontre cependant que la composition moyenne du groupe de pairs n'est pas le seul déterminant, ni même le principal, de l'ampleur des effets de pairs à court terme : à composition moyenne donnée, il est important de tenir compte des effets associés à la structure du groupe, qui peut être appréhendée par exemple par son degré d'homogénéité sociale, culturelle ou scolaire, ou encore par la présence d'élèves très faibles scolairement ou ayant redoublé. À ce jour, il ne ressort cependant pas de résultat clair quant à la manière de modéliser le groupe de pairs : en fonction du contexte étudié, certaines dimensions importent ou non.

S'il existe peu de données sur la nature et la qualité des interactions entre élèves au sein d'une même classe, la littérature tend à considérer les interactions directes entre camarades de classe (« *peer-to-peer teaching* ») comme l'un des principaux déterminants de l'ampleur des effets de pairs sur la réussite aux tests standardisés à court terme, aux côtés des adaptations pédagogiques de la part des enseignants.

Trajectoires scolaires et accès au supérieur. Les études empiriques relatives aux effets de long terme du groupe de pairs portent principalement sur des programmes de déségrégation ethnique ou sociale aux États-Unis. Elles révèlent, pour les élèves visés par ces programmes – majoritairement issus de minorités ethniques et socialement défavorisés –, des effets sur la probabilité de

poursuivre des études supérieures qui s'échelonnent entre 10% et 20%. Bien que ces études ne permettent pas d'attribuer les effets mesurés aux seules caractéristiques des pairs, les programmes de déségrégation agissant à la fois sur la composition des pairs et sur le type d'établissement fréquenté, l'ampleur de ces effets contraste avec les effets observés sur la réussite aux tests standardisés à court terme. Ces travaux soulignent par ailleurs que ce que les élèves défavorisés gagnent en allongement de la durée d'études ne se fait pas au détriment des trajectoires des élèves favorisés socialement.

Mixité sociale à l'école : quels effets sur les trajectoires personnelles et professionnelles ?

Être exposé à des pairs plus divers socialement, c'est également bénéficier d'interactions plus fréquentes avec des personnes ayant grandi dans des environnements culturels et familiaux différents. De ce fait, les effets de la mixité sociale à l'école s'expriment au-delà de la sphère scolaire et sont susceptibles d'influencer les préjugés et les comportements envers les camarades issus de milieux sociaux différents, le développement de compétences socio-émotionnelles telles que l'altruisme, l'empathie ou la tolérance, ou encore les comportements déviants ou à risques.

Une réduction des stéréotypes et des comportements discriminatoires. Un des résultats les plus clairement établis par la littérature empirique est l'impact de la mixité sociale à l'école sur la prévalence des stéréotypes raciaux et sociaux et sur la propension à discriminer. La baisse associée est particulièrement marquée pour les élèves socialement favorisés lorsqu'ils sont exposés à des pairs d'origine sociale, religieuse ou ethnique différente – avec des effets d'autant plus forts que l'exposition à la diversité des pairs se fait tôt dans la scolarité et que la mixité prend place dans un contexte favorisant la coopération plutôt que la compétition.

La mixité sociale modifie également la nature des interactions entre groupes sociaux et ethniques. Elle contribue en effet à élargir et à diversifier les réseaux d'amitiés à court terme, avec la plupart du temps des effets durables sur les amitiés à l'âge adulte, sur la diversité des couples et sur la probabilité d'avoir un enfant avec un individu d'origine différente.

Des effets moins documentés mais à ce jour positifs sur les compétences socio-émotionnelles. De récents travaux suggèrent que le fait de côtoyer des pairs socialement plus défavorisés contribue, pour les élèves socialement favorisés, à développer l'altruisme, la générosité et la solidarité, ou encore la tolérance vis-à-vis de la diversité ethnique ; la mixité participe par ailleurs au développement d'une vision plus positive de la capacité à réussir à l'école, aussi bien pour les élèves d'origine sociale favorisée que défavorisée.

Des trajectoires professionnelles plus favorables pour les élèves issus de milieux sociaux défavorisés. En bout de chaîne, la mixité sociale peut affecter les trajectoires professionnelles des élèves via l'acquisition de capital humain, d'une part (allongement de la durée d'études et développement des compétences socio-émotionnelles), et de capital social, d'autre part (élargissement et diversification des réseaux d'amitiés qui constituent le terreau du futur réseau professionnel).

Bien que les travaux sur le sujet soient encore peu nombreux, une première tendance émerge, suggérant des effets fortement positifs pour les élèves issus de milieux sociaux défavorisés ou de minorités ethniques dans le contexte américain. Les élèves afro-américains ayant bénéficié des dispositifs de déségrégation sont mieux insérés sur le marché du travail, avec un taux d'emploi supérieur de 10%, un nombre d'heures travaillées plus élevé (+5 h par semaine, et +5 semaines par an) et des salaires supérieurs de 30% – sans que les élèves blancs soient affectés. Dans le contexte danois, des conclusions un peu plus contrastées ont été obtenues : le fait de fréquenter des pairs plus favorisés à l'adolescence permet d'augmenter jusqu'à 2% les revenus à l'âge adulte des élèves d'origine sociale défavorisée. En revanche, la fréquentation d'une part trop importante d'élèves favorisés pour les élèves également favorisés peut avoir un effet négatif, avec une baisse des revenus pouvant aller jusqu'à -2%⁹. Enfin, le capital social joue un rôle déterminant sur les revenus à l'âge adulte pour les élèves socialement défavorisés : une étude sur données américaines suggère que s'ils avaient la même proportion d'amis issus de milieux favorisés que leurs camarades favorisés, leurs revenus à l'âge adulte seraient de 20% supérieurs à ceux observés.

Une baisse de la délinquance concentrée sur les élèves défavorisés. Si peu de travaux sont disponibles sur ce sujet dans le contexte européen et, *a fortiori*, français, un premier ensemble d'études menées aux États-Unis et au Danemark suggère que la mixité sociale contribue à réduire considérablement la délinquance pour les élèves les plus susceptibles de commettre ces actes, notamment les garçons issus de milieux sociaux défavorisés ou de minorités ethniques. Le risque d'être arrêté par la police pour un délit ou un crime est réduit de l'ordre de 30% à 60% selon le contexte étudié. À l'inverse, dans le contexte danois, être exposé à des

⁹ Le mécanisme mis en avant pour expliquer ce résultat contre-intuitif est le fait qu'une hausse de l'entre-soi pour les élèves de milieux sociaux favorisés renforce la tendance à travailler dans la même entreprise que leurs parents ou camarades, reflet, selon l'étude danoise, d'un moindre esprit d'initiative et d'indépendance.

pairs sujets à la délinquance n'augmente que marginalement le risque de commettre une infraction pénale ou criminelle à l'âge adulte pour les élèves favorisés socialement.

Au-delà des effets directs de la composition du groupe de pairs : les effets indirects de la ségrégation

Ayant exposé les résultats de la littérature relative aux effets de la composition du groupe de pairs sur un vaste ensemble de dimensions scolaires, personnelles et professionnelles, il est important d'adopter une approche plus systémique des effets de la ségrégation en milieu scolaire.

La littérature relative aux effets globaux de la mixité sociale sur le fonctionnement du système scolaire est bien plus réduite que celle sur les effets de pairs. Les résultats des travaux sur le sujet indiquent cependant que ces effets indirects sont susceptibles d'être importants. En particulier, la composition sociale, ethnique et scolaire d'un établissement influe fortement sur son degré d'attractivité auprès des enseignants. Les établissements accueillant une majorité d'élèves d'origine sociale défavorisée peinent en effet non seulement à attirer des enseignants qualifiés et expérimentés, mais également à les retenir en leur sein, ce qui a des conséquences négatives à court terme sur la réussite scolaire des élèves, tout en constituant un frein important au développement de projets éducatifs de long terme dans ces établissements.

Indications bibliographiques

- **Abdulkadiroğlu, A., Angrist, J., & Pathak, P. (2014).** The Elite Illusion: Achievement Effects at Boston and New York Exam Schools. *Econometrica*, 82(1), 137-196.
- **Anstreicher, G., Fletcher, J., & Thompson, O. (2022).** *The Long Run Impacts of Court-Ordered Desegregation* (Working Paper 29926). National Bureau of Economic Research.
- **Azmat, G., Grenet, J., Huillery, E., Souidi, Y., & Algan, Y. (2022).** Social Diversity at School, Academic Performances, and Social Skills: Evidence From a French Desegregation Experiment. *Working Paper*.
- **Bertoni, M., Brunello, G., & Cappellari, L. (2020).** Who benefits from privileged peers? Evidence from siblings in schools. *Journal of Applied Econometrics*, 35(7), 893-916.
- **Billings, S. B., Deming, D. J., & Rockoff, J. (2014).** School Segregation, Educational Attainment, and Crime: Evidence from the End of Busing in Charlotte-Mecklenburg. *The Quarterly Journal of Economics*, 129(1), 435-476.
- **Boutchenik, B., Givord, P., & Monso, O. (2021).** Ségrégation urbaine et choix du collège : Quelles contributions à la ségrégation scolaire ? *Revue économique*, 72(5), 717-747.
- **Butzbach, E., Ben Ayed, C., Bertolino, I., & Guyon, R. (2022).** *Actes des rencontres nationales de Toulouse « Mixité sociale à l'école : Des moyens pour agir »*.
- **Chetty, R., Jackson, M. O., Kuchler, T., Stroebel, J., Hendren, N., Fluegge, R. B., Gong, S., Gonzalez, F., Grondin, A., Jacob, M., Johnston, D., Koenen, M., Laguna-Muggenburg, E., Mudekereza, F., Rutter, T., Thor, N., Townsend, W., Zhang, R., Bailey, M., ... Wernerfelt, N. (2022a).** Social capital I: Measurement and associations with economic mobility. *Nature*, 608(7921).

- **Corno, L., La Ferrara, E., & Burns, J. (2022).** Interaction, Stereotypes, and Performance: Evidence from South Africa. *American Economic Review*, 112(12), 3848-3875.
- **Cullen, J. B., Jacob, B. A., & Levitt, S. (2006).** The Effect of School Choice on Participants: Evidence from Randomized Lotteries. *Econometrica*, 74(5), 1191-1230.
- **Dauphant, F., Evain, F., Guillerm, M., Simon, C., & Rocher, T. (2023).** L'indice de position sociale (IPS) : Un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements. *Note d'information*, 22.16. Depp.
- **Davezies, L., & Garrouste, M. (2018).** More Harm than Good? Sorting Effects in a Compensatory Education Program. *Journal of Human Resources*.
- **Duflo, E., Dupas, P., & Kremer, M. (2011).** Peer Effects, Teacher Incentives, and the Impact of Tracking: Evidence from a Randomized Evaluation in Kenya. *American Economic Review*, 101(5), 1739-1774.
- **Feld, J., & Zölitz, U. (2017).** Understanding Peer Effects: On the Nature, Estimation, and Channels of Peer Effects. *Journal of Labor Economics*, 35(2), 387-428.
- **Gould, E. D., Lavy, V., & Daniele Paserman, M. (2009).** Does Immigration Affect the Long-Term Educational Outcomes of Natives? Quasi-Experimental Evidence. *The Economic Journal*, 119(540), 1243-1269.
- **Gould, E. D., Lavy, V., & Paserman, M. D. (2004).** Immigrating to Opportunity: Estimating the Effect of School Quality Using a Natural Experiment on Ethiopians in Israel. *The Quarterly Journal of Economics*, 119(2), 489-526.
- **Grenet, J. (2022b).** Les algorithmes d'affectation dans le système éducatif français. In *Comment ça matche* (p. 21-60). Presses de Sciences Po.
- **Guillerm, M., & Monso, O. (2022).** Évolution de la mixité sociale des collèges. *Note d'information*, 22.26. Depp.
- **Imberman, S. A., Kugler, A. D., & Sacerdote, B. I. (2012).** Katrina's Children: Evidence on the Structure of Peer Effects from Hurricane Evacuees. *American Economic Review*, 102(5), 2048-2082.
- **Lavy, V., Silva, O., & Weinhardt, F. (2012).** The Good, the Bad, and the Average: Evidence on Ability Peer Effects in Schools. *Journal of Labor Economics*, 30(2), 367-414.
- **Merlino, L. P., Steinhardt, M. F., & Wren-Lewis, L. (2019).** More than Just Friends? School Peers and Adult Interracial Relationships. *Journal of Labor Economics*, 37(3), 663-713.
- **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (2013).** *Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire*. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.
- **Monarrez, T. E. (2023).** School Attendance Boundaries and the Segregation of Public Schools in the U.S. *American Economic Journal: Applied Economics*.
- **Monso, O., Fougère, D., Givord, P., & Pirus, C. (2019).** Les camarades influencent-ils la réussite et le parcours des élèves? Les effets de pairs dans l'enseignement primaire et secondaire. *Éducation & formations*, 100, 23-52.
- **Patacchini, E., & Cools, A. (2021).** Peer Effects in Education 1. In *The Routledge Handbook of the Economics of Education*. Routledge.
- **Rao, G. (2019a).** Familiarity Does Not Breed Contempt: Generosity, Discrimination, and Diversity in Delhi Schools. *American Economic Review*, 109(3), 774-809.
- **Sacerdote, B. (2011).** Chapter 4 - Peer Effects in Education: How Might They Work, How Big Are They and How Much Do We Know Thus Far? In E. A. Hanushek, S. Machin, & L. Woessmann (Éds.), *Handbook of the Economics of Education* (Vol. 3, p. 249-277). Elsevier.
- **Sacerdote, B. (2014).** Experimental and Quasi-Experimental Analysis of Peer Effects: Two Steps Forward? *Annual Review of Economics*, 6(1), 253-272.
- **Wu, J., Zhang, J., & Wang, C. (2023).** Student Performance, Peer Effects, and Friend Networks: Evidence from a Randomized Peer Intervention. *American Economic Journal: Economic Policy*, 15(1), 510-542.



La présente Note d'information résulte d'une commande du Comité technique d'évaluation sur l'égalité - l'équité scolaires mis en place par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE). Ce Comité technique d'évaluation a une composition pluraliste qui permet de croiser les regards d'experts (universitaires, inspecteurs généraux, spécialistes d'évaluation, etc.), de décideurs et d'acteurs de la politique publique évaluée (représentants de l'administration centrale, recteurs, etc.).

Cette synthèse ainsi que la revue de littérature sur laquelle elle s'appuie ont été rédigées par **Pauline Charousset** (École d'économie de Paris; Institut des politiques publiques), **Marion Monnet** (IREDU-Université de Bourgogne; Institut des politiques publiques) et **Youssef Souidi** (CNRS-Université Paris Dauphine).

Pour les interactions fructueuses qui ont ponctué ce projet, les auteurs remercient les présidents successifs du CEE, Béatrice Gille et Daniel Auverlot, les membres de l'équipe opérationnelle du CEE – Véronique Boussarie, Olivier Fischesser et Mustapha Touahir –, ainsi que l'ensemble des membres du Comité technique d'évaluation sur l'égalité - l'équité scolaires. Ils remercient également Julien Grenet et Gabrielle Fack pour leurs conseils et leurs retours avisés sur des versions préliminaires de cette revue de littérature.

Les propos n'engagent que les auteurs et toute erreur éventuelle serait le fait de leur seule responsabilité.

Ce projet a bénéficié de financements du Conseil d'évaluation de l'École.



Le Conseil d'évaluation de l'École est chargé d'évaluer en toute indépendance le système scolaire, son organisation et ses résultats. Il produit des rapports, avis et recommandations visant à l'amélioration du service public de l'éducation.

Les délibérations et résultats des travaux du Conseil sont publics, ils ont vocation à éclairer les pouvoirs publics et enrichir le débat sur l'éducation.

Avvertissement :

Ce document est dans le domaine public. L'autorisation de le reproduire en tout ou en partie est accordée, toutefois cette reproduction doit :

- privilégier les citations *in extenso* afin de ne pas modifier le sens du texte. Si un changement s'avère nécessaire il ne doit concerner que la forme ou des éléments secondaires de la citation;
- mettre en évidence les parties relevant du CEE de celles relevant de la nouvelle publication;
- toujours être créditée : Conseil d'évaluation de l'École, Synthèse de la revue de littérature *Ségrégation sociale en milieu scolaire : appréhender ses causes et déterminer ses effets*, Note d'information 2023-02, [Novembre 2023].



Retrouvez toute la documentation et les publications du CEE sur : education.gouv.fr/CEE



Conseil d'évaluation de l'École
61-65, rue Dutot – 75732 Paris cedex 15



contact@cee.gouv.fr